

Immigration—Loi

Il y a quelques instants, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a critiqué âprement le ministère de l'Immigration et ses agents qu'il a accusés de racisme. C'est intolérable. Les députés de son parti se font toujours passer pour les défenseurs des libertés civiles dans le monde qui croient que tout le monde a droit à la dignité et à un procès équitable, ainsi qu'à une protection contre ce genre d'accusations non fondées. Mon ami le député de Spadina a fait la même chose hier lorsqu'il a parlé de la couleur des gens. Ce parti veut se faire passer pour un groupe éclairé mais, à la première occasion, ses représentants font des remarques désobligeantes pour la réputation et la motivation des autres. Ce n'est vraiment pas convenable de leur part.

Nous devons rejeter ces dispositions car elles ne marcheront pas. Le pays et les réfugiés le comprendront lorsqu'ils verront que ce projet de loi donne de très bons résultats.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puisque le député a critiqué certaines des observations que j'ai faites, je voudrais lui poser une question.

M. le vice-président: Pour ce faire, comme le sait le député, il faut le consentement unanime de la Chambre. La Chambre consent-elle à permettre au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) de poser une question?

Des voix: Non.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir intervenir dans le débat sur les motions que propose mon bon ami le député de Spadina (M. Heap). Ces motions s'inclinent devant la volonté du gouvernement de refouler vers un troisième pays sûr des personnes qui pourraient avoir des raisons légitimes de revendiquer le statut de réfugié. Le député de Spadina veut au moins prévoir des garanties si le gouvernement est déterminé à établir ce genre de procédure.

J'appuie fortement ces tentatives de renforcer le projet de loi en y prévoyant des garanties qui ne s'y trouvent pas, quoi qu'en dise le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), et que le gouvernement a refusées au comité. Pour la gouverne surtout de ceux qui suivent le débat mais qui n'ont pas le texte des motions sous les yeux, le député qui affirme que la motion n° 53 du gouvernement remplit les fins que poursuit le député de Spadina peut paraître sûr de ce qu'il avance, mais on n'a pas besoin d'examiner la motion bien longtemps pour se rendre compte que ce n'est pas le cas.

● (1220)

Pour les auditeurs d'autres régions du pays qui n'auraient pas le texte, je cite une partie de la motion n° 53:

Qu'on modifie le projet de loi C-55, à l'article 17,

a) en retranchant la ligne 10, page 25, et en la remplaçant par ce qui suit:

«55.(1) Par dérogation aux paragraphes»

b) en retranchant la ligne 40, page 25, et en la remplaçant par ce qui suit:

«nement.

(2) Par dérogation aux paragraphes 54(2) et (3), la personne dont la revendication a été jugée irrecevable en application de l'alinéa 48.01(1)b) ne peut être renvoyée dans un autre pays que celui d'où elle est arrivée au Canada, selon la détermination faite aux termes de cet alinéa, sauf si:

a) soit il a été déterminé, dans le cadre de l'audience prévue à l'article 48.03, que sa revendication n'avait pas un minimum de fondement;

b) soit, son cas ayant été déferé à la section du statut conformément au paragraphe 48.03(5), le statut de réfugié au sens de la Convention lui est définitivement refusé dans le cadre de la présente loi.»

Cette motion inscrite au nom du ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner) ne dit rien des garanties que mon ami, le député de Spadina, tente d'inclure dans le projet de loi. Il n'y a aucune garantie que le pays désigné comme troisième pays sûr prendra soin de la personne qu'on lui renverra.

Le député de Calgary-Ouest ne discute pas sérieusement quand il prétend que le gouvernement répond à cette préoccupation. Il a laissé entendre que ce que propose le député de Spadina nuirait au traitement rapide des revendications et empêcherait des réfugiés en puissance de soumettre leur demande. Cela ne fait que renforcer la crainte que j'exprimais hier sur le transport d'êtres humains que le gouvernement semble prêt à établir. Nous allons renvoyer par avion des gens vers un pays quelconque et le député prétend que c'est entraver la bonne marche du processus que souhaite le gouvernement de prévoir des garanties pour assurer la sécurité, à l'étranger, des personnes qui veulent faire leur demande à partir du Canada. Mais les Canadiens, qui s'inquiètent du sort réservé aux réfugiés, ne seraient pas nécessairement en faveur de renvoyer les gens à l'étranger. Le secrétaire parlementaire ne fait que confirmer leurs craintes en prétendant que ces garanties paralyseraient tout le processus. Il soutient évidemment les efforts du gouvernement visant à faire quitter le Canada le plus rapidement possible à des gens en les renvoyant par avion et prétend que toute proposition visant à assurer des conditions plus humaines va rendre le processus inhumain.

Nous risquons vraiment de nous faire jouer un tour de passe-passe dans ce débat et il se peut bien que certains observateurs s'en trouvent scandalisés. A ce propos, on a prétendu hier au cours du débat que le projet de loi ne violait pas la Convention des Nations Unies. Je vais m'appuyer à cet égard sur le témoignage d'un membre du comité, M. James Hathaway, une autorité sur ces questions au Canada, à qui on a posé très précisément cette question et qui a répondu, comme on peut le lire à la page 38 des *Procès-verbaux et témoignages* du comité législatif sur le projet de loi C-55: